

**Mode de calcul des Frais et Honoraires et conditions de la SP (BC) Advocatenassociatie LM&DS,  
BCE 0894.715.033,**

Sauf accord spécifique (e.a. tarif de valeur ou forfait), à convenir par écrit au cas par cas, les frais et honoraires de LM&DS seront fixés comme suit :

1. Les prestations de LM&DS seront facturées d'une part comme frais, d'autre part comme honoraires. Les frais se composent des frais attribuables spécifiquement à un dossier et des frais de cabinet fixes et variables non attribuables spécifiquement et répartis de manière objective entre l'ensemble des dossiers. LM&DS ne livre pas des prestations dans le cadre de l'aide juridique (pro deo). **Tous les montants s'entendent hors TVA.**
2. Seront portés en compte, les frais suivants :
  - Ouverture de dossier (indemnité fixe de 50,00 €/dossier)
  - Correspondance (12,00 € par page – 8,00 € par page si deux destinataires)
  - Dactylo procédure (pour pièces de procédure – conclusions, citation, inventaire, requête, ... à 12,00 € par page)
  - Envois recommandés (20,00 €)
  - Photocopies (0,10 € par page, sauf copie spécifique pour tiers au prix réel)
  - E-mails (6,00 € par page)
  - Consultation du registre national (15,00 €)
  - Opération financière (2,00 €)
  - Frais de justice et apparentés
  - Indemnité kilométrique (0,50 €/km) à appliquer en principe selon le trajet le plus rapide
  - Vacation (temps d'attente aux audiences ou ailleurs, temps de déplacement, à 100,00 €/h)
  - Frais non spécifiquement attribuables (répartition des frais du cabinet sur l'ensemble des dossiers : par ex. frais de bureau et d'infrastructures, équipements d'utilité publique, frais bancaires, bibliothèque, abonnements, services en ligne, ...) à 7,5 % des honoraires.
3. Les honoraires sont portés en compte par unité de temps enregistrée de (des) l'avocat(s) et/ou du (des) gestionnaire(s) du dossier. Les honoraires de base fluctuent entre 130,00 et 175,00 €/h en fonction de la qualification de l'avocat. Pour les dossiers où la personne qui paie la facture est un consommateur, les honoraires de base sont ramenés à un montant compris entre 110,00 et 150,00 €/h en fonction de la qualification du gestionnaire.

Si l'intervention de LM&DS est urgente, les honoraires peuvent être corrigés par l'application d'un coefficient multiplié par le tarif horaire. Les honoraires (et aussi les frais – voir plus haut) pourront toujours être adaptés par LM&DS, notamment en fonction de l'augmentation des prix ou de changements sur le marché.

Les honoraires peuvent être adaptés par LM&DS à l'indice des prix à la consommation et seront ajustés chaque 1<sup>o</sup> janvier de la nouvelle année civile selon la formule = honoraire de base x nouvel indice divisé par l'indice de départ. L'indice de départ est celui d'avril 2022. Le nouvel indice est celui du mois de novembre précédant l'ajustement.
4. Le client accepte que LM&DS, dans le cadre de l'exécution de son mandat et pour des tâches spécifiques (p.e. une remise de la date d'audience), sous sa responsabilité, fait appel aux avocats qui ne sont pas liés de manière permanente avec le cabinet.
5. Pour un dossier dans lequel l'avocat doit représenter le client dans un procès, devant une commission ou une instance, les honoraires forfaitaires minimums s'élèvent à 250,00 €.
6. LM&DS facturera ses frais et honoraires de manière anticipée moyennant la demande de factures de provision. Si celles-ci ne sont pas imputées, les frais et honoraires seront facturés intégralement et sans réduction à la fin de l'intervention. Après la fin du mandat pour n'importe quelle raison, le client remboursera LM&DS pour tous les frais et les prestations rendues jusqu'à la date de termination effective. Toutes les factures sont payables dans les 15 jours à compter de l'envoi. À compter de l'échéance les factures seront majorées des intérêts conventionnels comme le prévoit l'article 5 de la loi concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, de même d'une indemnité forfaitaire à hauteur de 10 % des sommes dues.
7. Dans le cadre des dossier avec assurance-protection juridique, l'assureur et le client sont solidairement tenus de payer les frais et honoraires.
8. Les éventuelles remarques sur les factures doivent être formulées dans les 15 jours. À défaut, il ne pourra plus en être tenu compte. LM&DS est le premier point de contact pour vos plaintes. À défaut d'un accord, vous pouvez vous diriger vers l'Ordre des Avocats du barreau de la province d'Anvers (Keizerstraat 20, 2800 Mechelen, T: 015/20.90.63 en F: 015/21.21.35). Par contre, vous maintenez toujours le droit d'introduire une procédure judiciaire.
9. Dans le cas de non-paiement d'une facture, LM&DS est de plein droit et sans mise en demeure autorisée de suspendre ses futures activités. En cas de non-paiement ou de paiement tardif d'une facture, toutes les autres factures deviennent de plein droit exigibles.
10. Pour le recouvrement des factures ou en cas de contestation à ce sujet, les tribunaux de l'arrondissement d'Anvers, section Malines, et le juge de paix du canton de Malines seront compétents. Ceci sans préjudice de la possibilité – moyennant accord réciproque à donner au moment même – aux possibilités prévues aux articles 54 et suivants du Codex Barreau de la Province d'Anvers, à savoir la conciliation, la médiation ou l'expertise.
11. La responsabilité de LM&DS restera limitée à la couverture et au plafond de la police d'assurance souscrite par ses avocats par le biais de l'Ordre des Avocats.
12. La nullité d'une des dispositions ci-dessus n'entraînera pas la nullité des autres dispositions. En cas de contestation concernant la langue utilisée dans le cadre de l'interprétation des présentes conditions générales, la version néerlandaise primera.

## Déclaration de respect de la vie privée

1. Dans le cadre de la collaboration, et afin de permettre à LM&DS de défendre ses intérêts, le client ou son représentant communiquera verbalement ou par écrit à LM&DS diverses données à caractère personnel - données d'identification, caractéristiques personnelles, profession, formation, données financières, plaintes, incidents, loisirs, données physiques et psychiques, ... - de même que toute autre donnée pouvant être utile à la défense de ses intérêts, en ce compris des informations particulières et/ou sensibles, comme des données médicales, des données sur les antécédents judiciaires ou des données permettant de déduire la race, l'origine ethnique, les convictions religieuses ou philosophiques, l'orientation sexuelle, les idées politiques ou l'appartenance à un syndicat.
2. Si le client communique des données à caractère personnel de travailleurs, préposés ou tiers à LM&DS, il veillera à les obtenir, traiter et transmettre dans le respect de la loi belge du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le client doit donc indemniser LM&DS de toute responsabilité ou pénalité que LM&DS pourrait encourir en raison du traitement des données personnelles de ces tiers.
3. Le client sera responsable de l'exactitude et de la tenue à jour des données à caractère personnel communiquées à LM&DS.
4. LM&DS pourra également demander des données à caractère personnel auprès d'instances officielles (autorités, tribunaux, huissiers de justice, ...)
5. Le client donne explicitement son accord à LM&DS pour le traitement des données précitées dans le cadre de la défense de ses intérêts.
6. Concernant le traitement de données à caractère personnel de tiers, LM&DS se fondera sur l'intérêt légitime du client ou la nécessité d'introduire, exercer ou étayer une action en justice.
7. LM&DS se réserve en outre le droit de traiter ces informations en vue de la défense de ses intérêts légitimes ou des intérêts de tiers, de l'exercice du droit fondamental à la liberté d'opinion ou d'information et/ou de l'introduction, de l'exercice ou de l'étaiement d'une action en justice.
8. LM&DS ne communiquera des données à des tiers que si cela est indispensable pour l'exercice de son mandat et/ou avec l'accord du client. Le client en sera dans tous les cas informé.
9. LM&DS pourra aussi divulguer les données à caractère personnel en cas d'obligation par une législation ou une procédure juridique précise ou dans le cadre d'une enquête sur des activités frauduleuses et illégales présumées ou avérées.
10. LM&DS prend la protection de données à caractère personnel très au sérieux et adoptera les mesures appropriées pour éviter tout abus, perte, accès non autorisé, publication non souhaitée et modification non autorisée.
11. LM&DS conservera les données du client pendant 5 ans après la clôture du dossier. Sous forme électronique, les dossiers pourront être conservés (en partie) pendant 10 ans.
12. Le client a le droit d'adresser une demande de consultation, correction et suppression de ses données à caractère personnel à LM&DS. Le client a également droit à la portabilité des données fournies par ses soins et peut s'opposer au traitement en adressant une demande à LM&DS.
13. Le client peut retirer partiellement ou totalement son accord à tout moment. Il sera toutefois possible dans ce cas que LM&DS ne puisse plus aider le client pour des raisons déontologiques ou juridiques.
14. LM&DS se réserve le cas échéant le droit de réclamer une indemnité raisonnable pour frais administratifs dans le cadre de l'acceptation de la(des) requête(s).
15. Pour toute question, remarque ou demande concernant la présente déclaration de respect de la vie privée et le mode de traitement de ses données, le client peut prendre contact avec le gestionnaire de son dossier ou par e-mail à [privacy@lmds.be](mailto:privacy@lmds.be).
16. Si le client estime à un moment donné qu'un de ses droits n'a pas été respecté, il peut également introduire une plainte auprès de l'autorité belge de protection des données (voir : <https://www.privacycommission.be>).